



Calendrier

Dates	Activités	Lieu	horaire	Accessibilité
décembre				
Lundi 03.12	Les Rambaud de Valloire et d'ailleurs Par Jean André Grange	Salle polyvalente		20 h
Mercredi 05.12	Permanence, rencontres	au local	à partir de 17 h	
Lundi 10.12	Généalogie pour débutants		local	17 h
Mercredi 12.12	Word Excel Généatique internet (S Michel)		local	17 h
Mercredi 19.12	Paléographie / Lecture d'actes (Dufreney)		local	17 h
Lundi 24.12	Généalogie pour débutants		local	17 h
Mercredi 26.12	pas de dépouillement à Chambéry Les Archives Départementales sont fermées			
Samedi 29.12	Permanence, rencontres Papillotes et chocolat - <u>Présentation du tabellion</u>		local	17 h
janvier				
Mercredi 03.01	Permanence rencontres		local	17 h
Lundi 07.01	Les actes notariés et leur utilisation en généalogie Par Jean Jean Marc Dufreney	Salle polyvalente		20 h
Mercredi 09.01	Informatique (à la demande) (S Michel)		local	17 h
Lundi 14.01	Généalogie pour débutants		local	17 h
Mercredi 16.01	Paléographie / Lecture d'actes (Dufreney)		local	17 h
Mercredi 23.01	sortie journée aux Archives Départementales s'inscrire auprès de J.M Dufreney			
Lundi 28.01	Généalogie pour débutants		local	17 h
Samedi 26.01	Permanence rencontre		local	17 h

Nos réunions paléographie - lecture d'actes

Notre deuxième séance s'est bien déroulée avec la présence d'une dizaine de personnes.
Nous travaillerons alternativement sur le latin et le français. Il est encore possible de se joindre à nous. Prochaine séance : le mercredi 19 décembre à partir de 17h.

J.M Dufreney

Lundi 5 novembre salle polyvalente

Nos cousins piémontais



Jean - Claude Magnin, membre de Maurienne Généalogie, nous a présenté, le lundi 5 novembre 2007, à la salle polyvalente, une conférence sur « **nos cousins du Piémont** ».

Si les Savoyards sont Français, définitivement, depuis 1860, ils ne doivent pas oublier pour autant qu'ils ont, de l'autre côté des « lignes pendantes » des Alpes, des « cousins », d'anciens compatriotes des Etats de Savoie, qui leur sont très **proches**, par la langue, les coutumes, l'histoire et qui ne sont italophones, et encore très progressivement, que depuis la formation de l'Etat italien. Ainsi, les Valdôtains, les hauts Canavais, les Valsusans (150000 personnes) ont été unis à nous, pendant **800 ans** et pratiquaient (et pratiquent parfois encore) le **franco-provençal**.

Par contre, les **250 000 franco-occitans** résidant dans 26 vallées, depuis celle de la haute Doire Ripaire (Oulx) jusqu'au col de Tende, ont été, à certains moments de leur histoire, **Français**, parfois bien avant nous : les Briançonnais des « escartons » (territoire de répartition des charges communes) d'Oulx, du Val Cluson et de Château- Dauphin, de **1349 à 1713**, les Vaudois sont venus essentiellement de France, les montagnards du marquisat de Saluces, au 16^{ème} siècle. Mais de 1713 à 1860, ils ont tous été soumis aux mêmes autorités « sardes » ou napoléoniennes que les Savoyards. **1860** a été vécu, d'un point de vue culturel, comme un véritable **traumatisme**, établissant une frontière là où il n'y en avait pas !

Ces populations ont résisté plus ou moins bien à l'**italianisation**, passionnément au Val d'Aoste, jusqu'aux années 60, bien moins, en Val de Suse. Au sud, la résistance se fait par la promotion du **provençal**, par des moyens divers, avec des rencontres de gens des **deux côtés**.

L'Europe rend possible la défense des **minorités linguistiques**. Les Savoyards devraient se dire que leur avenir passe aussi par la restauration de liens avec les « cousins » du Piémont.

J.C Magnin





*Une assistance attentive à l'écoute
du professeur Jean Claude Magnin.*

Nos cousins piémontais

Autrefois, il n'y avait pas de barrière linguistique entre les Savoysards et leurs cousins Piémontais. Tous parlaient le franco-provençal ou le français. Cette langue gallo romane s'étendait en France (Rhône Alpes, Jura), en Suisse romande et en Italie (Vallée d'Aoste, de Suze).

En France, plus au nord, c'était la langue d'oïl et au sud la langue d'oc qui elle-même débordait aussi en Italie (vers Bardoneche et plus bas). L'italien était parlé dans la plaine.

En Italie, à partir de 1861 c'est l'imposition de la langue italienne pour les vallées alpines qui parlaient franco provençal car elles représentent seulement 1% de la population.

On continue d'écrire le français jusque vers 1920. A cette époque 80% des habitants de la vallée d'Aoste sont francophones. Actuellement seul 2% d'entre eux déclarent le français comme langue maternelle.

D. Bois

Réunions débutants

Une bonne fréquentation, avec de nombreux « redoublants ». Le vidéo projecteur est devenu un outil très apprécié, il permet un réel confort pour expliquer ou commenter des documents. Nous ne sommes plus agglutinés devant un écran de P.C, la projection de documents sur le mur servant d'écran facilite grandement les possibilités d'utiliser internet et l'ADSL.

Il est souvent question de généabank, son utilisation, comment naviguer sur le site, comment « affiner » les recherches, ne pas baisser les bras, car il faut souvent avoir la patience d'utiliser plusieurs façons d'opérer, en jouant sur les dates, les prénoms qui ne sont pas toujours cités dans le bon ordre, les noms avec des orthographes différentes.

À la dernière réunion une élève désespérait de ne pas trouver son arrière grand père à Albanne, (elle était certaine de ses sources) nous avons procédé de différentes manières, c'est ainsi que l'on s'est aperçu que pour ce relevé, Albane n'était écrit qu'avec un « n ».

Nous avons également procédé à la recherche de personnes, en utilisant le site Sabaudia (Archives Départementales)

Des démonstrations avec le logiciel de généalogie « Généatique » ont lieu également à la demande des participants.

Ces réunions sont aussi l'occasion de résoudre des problèmes en essayant différentes pistes pour faire avancer les recherches de chacun.

Alors n'hésitez plus, venez avec vos questions, nous essayerons de trouver des réponses

J.Duc

Le point sur les relevés, numérisation et généabank

Nos dépouillements état-civil et BMS continuent de progresser surtout du côté des naissances.

Nous en enregistrons ainsi pour Aussois, Albiez le Jeune, Hermillon et Bramans.

Grâce à notre nouveau matériel de numérisation, nous avons été à trois reprises à Chambéry pour compléter le tabellion. Une présentation complète de ce travail sera effectué le samedi 29 décembre à 17 h dans notre local. Près de 15 000 actes familiaux ont été indexés pour la période 1697-1750 et pour les cantons de St Jean et de St Michel.

Ils permettront au chercheur de repérer en deux clics de souris ce qui l'intéresse et d'aller consulter aux archives départementales sans se noyer à coups sur dans la masse des documents.

Nous avons relevé les compteurs des comptes Généabank suivant les modalités suivantes :

- 200 points pour les membres
- 400 points pour les « dépouilleurs anciens »

Autant de points que d'actes une seule fois à chaque dépôt de relevé. Cette nouvelle règle s'applique à compter du 1^{er} janvier 2008.

J.M Dufreney

Trombinoscope

"Vous avez aimé le trombinoscope, vous avez reconnu des amis ou des cousins - ou des pas amis ou des pas cousins !, vous avez mis un visage sur un nom mais savez-vous, vous qui n'avez pas encore produit de photo, que certains s'interrogent sur votre visage ou votre personne ?

Ne les laissez pas languir plus longtemps et envoyez vite votre image pour compléter notre galerie.

Merci d'avance et à bientôt."

P Blazy



Ayant trouvé « le » bénévole désireux de s'investir dans la bonne marche de l'association, notre ami Pierre BLAZY veut bien s'occuper du trombinoscope de Maurienne Généalogie.

Nous avons pensé qu'avec le règlement des cotisations de l'année 2008 vous pourriez nous faire parvenir une photo

qui permettra de le mettre à jour.

Durant le mois de décembre je ferai parvenir à tous ceux qui ont internet la situation actuelle, ainsi vous pourrez:

- voir si vous y êtes,
- voir si votre photo a besoin d'être changée reloukée etc . . .

Il est bien évident que ce n'est pas une obligation, mais c'est tellement plus sympa de mettre un visage sur la personne avec qui nous sommes sensés correspondre.

J. Duc

Qui fait Quoi ?

Nous vous rappelons que le « **QUI FAIT QUOI ?** » est un état du travail effectué par un certain nombre de sociétaires, et qui permet de mettre en relation les adhérents travaillant, ou faisant des recherches sur le même patronyme, la même famille, ou le même village etc..

Notre dernière mise à jour remonte à fin mai 2005. !!

Nous pensons qu'il est temps de faire une mise à jour !

Vous trouverez en pièce jointe cette mise à jour 2005, à laquelle j'ai volontairement supprimé les dépouillements naissances mariages décès effectués.

Profitant comme pour le trombinoscope du règlement de la cotisation 2008, vous pourrez, ainsi, nous faire parvenir vos travaux, vos recherches, ou complément de ce que vous avez déjà signalé. (Nous vous enverrons un imprimé à compléter)

Cotisation 2008 !

Notre association étant en bonne santé, il a été décidé de ne pas augmenter la cotisation adhérent à Maurienne Généalogie. Nous conservons le même principe de diffusion du flash infos soit:

- par la poste cotisation annuelle 25 €
- par internet cotisation annuelle 20 €

Il est rappelé, à tous ceux qui optent pour la diffusion par internet, que si en cours d'année ils ont un problème avec internet (à qui ce n'est pas arrivé ?) il suffit de me téléphoner pour obtenir les ou les numéros manquants.

Abonnement à la revue du CEGRA

Revue trimestrielle de généalogie et d'histoire diffusée par le CEGRA (Centre d'Etudes Généalogiques Rhône-Alpes) qui regroupe les sociétés généalogiques suivantes:

- Société généalogique du Lyonnais et du Beaujolais
- Association généalogique de la Loire
- Centre généalogique du Dauphiné
- Ceux du Roannais
- Associations généalogie pour tous
- Centre généalogique Savoyard Paris et région parisienne
- Centre généalogique de Vienne et de la Vallée du Rhône
- Maurienne généalogie
- Centre généalogique de Savoie
- Chablais.

Cette revue, qui a été récompensée lors du dernier congrès national de généalogie à Tours vous permet d'ouvrir des horizons généalogiques et historiques sur pratiquement tout le Rhône Alpes et bien au delà, et grâce à sa rubrique « questions—réponses » de faire des recherches plus élargies sur votre généalogie.

Une heureuse surprise également au niveau du tarif de la cotisation pour 2008 est en baisse soit: 15 € au lieu de 16 € Cet effort consenti grâce à la bonne gestion de cette revue, réalisée par des bénévoles, et au nombre important de lecteurs abonnés que nous vous invitons à rejoindre, mérite d'être signalée.

J Duc

Anecdotes

Lanslebourg (la criminalité ne date pas d'aujourd'hui...)

Le 14 septembre 1726, Martin Molin, 11 ans, fils de Jacques, se rend aux chalets du Mont-Cenis par le chemin de la Ramasse, à dos de mulet. Il fait la rencontre d'un "trimardeur" italien, Jacques-Thomas Trucaz, de Rivoli en Piémont. Celui-ci attaque l'enfant sans défense, l'assassine puis le dépèce, lui coupant la tête avant d'en arracher la cervelle.

Après son crime, il s'empare du mulet, passe le col et s'enfuit vers Suse. Le crime découvert, l'alerte est donnée. Les montagnards de Lanslebourg, aidés de ceux de Novalaise sur l'autre versant, rejoignent le meurtrier peu avant Suse. Il est arrêté, incarcéré quelques jours à Suse, et ramené par Lanslebourg à Saint Jean de Maurienne où il est jugé et condamné à mort par le juge Riondet.

Le Sénat de Savoie, en appel, confirme la sentence le 27 janvier 1727. Après l'exécution sur la place de Saint Jean de Maurienne, le bourreau lui tranche la tête et l'apporte lui-même à Lanslebourg, escorté par deux gendarmes. La tête va être fixée sur un poteau au lieu du crime, "dessous le gros Mollard, soit au pied de la combe des Morts", où elle reste un mois avant d'être enterrée. La sépulture du jeune Molin avait eu lieu le 16 septembre précédent.

source : Bulletin paroissial de Lanslebourg - Mai 1923

Francis Tracq

ENTRAIDE

N° 2298 De la part d'une personne ayant contactée M.G Répondre à :

Philippe Deschamps deschk3@libertysurf.fr

"je possède un acte de baptême (à Carouge à côté de Genève) mentionnant le couple Jean Baz (Basso) / Marianne Sinal (?), cette dernière native de Maurienne.

Apparemment leur mariage n'a pas eu lieu à Carouge

N° 2299 DUC Joseph 10 rue du Bourneau

73300 Villargondran duc-joseph@wanadoo.fr

Recherche ascendance du couple PASQUIER Claude marié le 15.06.1773 à St Michel avec DIDIER Marie Christine

Citations



« Oublier ses ancêtres, c'est être un ruisseau sans source, un arbre sans racines. »

Proverbe chinois

« Si votre fils n'a pas d'enfant, il scie la branche de l'arbre généalogique sur laquelle vous l'avez assis. »

Vincent Roca

« La généalogie est une science rigoureusement inexacte, à cause des batards. »

Léo Campion

Beaucoup d'arbres généalogiques ont commencé par être greffés. »

Samuel Johnson

« Singe. Animal arboricole qui se sent également très à l'aise dans les arbres généalogiques. »

Amboise Bierce

Lu pour vous

Tout savoir sur le nom et le prénom

Est-on propriétaire de son nom ?

Bien qu'aucun texte de loi ne le précise et que la question soit contestée par la doctrine, aux termes d'une jurisprudence devenue constante, le nom patronymique est considéré comme la propriété de la famille qui le porte. En conséquence, le porteur d'un nom patronymique est habilité à le défendre lorsque ce nom est usurpé, avili, ou ridiculisé par un tiers ou par une société commerciale.

Le problème de la protection du nom patronymique se pose notamment lorsqu'un commerçant dépose son nom patronymique à titre de marque, et qu'un tiers homonyme profite de cette homonymie pour concurrencer cette marque. La défense du nom patronymique, utilisé comme marque, ne s'avère pas facile en raison de la propriété que chacun conserve sur son nom patronymique.

C'est ainsi que dans une affaire célèbre (Baron Rothschild c/Rothschild - T.G.I. Paris, 4 juillet 1984), il a été jugé que le dépôt d'un nom patronymique, à titre de marque, n'interdisait pas à un homonyme de faire usage de son nom. Bien que les agissements parasitaires de cet homonyme aient été clairement établis, le tribunal a refusé néanmoins d'interdire l'usage du nom au responsable de ces agissements.

Peut-on changer de nom ?

Le changement de nom

Tout citoyen peut changer de nom s'il a une raison valable pour le faire, par exemple s'il est porteur d'un nom ridicule, déshonoré ou à consonance étrangère difficile à prononcer.

La demande de changement de nom doit être présentée sous forme de requête au procureur de la République du domicile du demandeur. Si la demande est acceptée, elle fait l'objet d'un décret publié au Journal Officiel.

Le changement de nom s'étend de plein droit aux enfants de moins de 13 ans. S'ils ont plus de 13 ans, leur consentement est demandé. (Code *civil*, art. 61 et s.).

Le double nom (nom d'usage)

Traditionnellement c'était le nom du père qui était donné à l'enfant. Une loi du 23 décembre 1985, dans son article 43, autorisait toute personne majeure à ajouter, si elle le souhaitait, le nom de celui de ses parents qui ne le lui a pas transmis.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les parents peuvent donner à leurs bébés soit le nom du père, soit celui de la mère, soit les deux accolés dans l'ordre qu'ils voudront. (Ainsi a vécu la tradition du « pater familias »)

Le prénom donnait déjà matière à réflexion aux futurs parents, depuis 2005 le nom de famille peut aussi créer un autre dilemme !! à noter que si les parents ne s'accordent pas, le nouveau né recevra le nom du père.

Le nom d'emprunt

On peut utiliser un nom d'emprunt dans le cadre d'une carrière artistique ou littéraire. En revanche, c'est un délit d'utiliser un nom d'emprunt dans un but malhonnête, notamment dans un acte public ou dans un document administratif destiné à l'autorité publique.

La francisation du nom ou des prénoms

Un étranger qui acquiert ou recouvre la nationalité française peut demander la francisation de son nom et de ses prénoms ou simplement de l'un des deux, si leur consonance, leur apparence ou leur caractère étranger est un obstacle à son intégration.

Peut-on choisir n'importe quel prénom pour un enfant ?

La loi du 11 germinal an XI (11 avril 1803) a été abrogée par la loi n° 93-22 du 8 janvier 1993. Désormais, les parents sont libres de choisir le prénom de leur enfant, même si ce prénom ne figure pas dans un calendrier et même si! n'est pas en rapport avec le nom d'un personnage célèbre. Le prénom est inscrit à l'état civil.

La seule limite à cette liberté est le droit pour l'officier d'état civil de considérer que le prénom est contraire à l'intérêt de l'enfant ou méconnaît le droit des tiers à protéger leur patronyme. Dans cette hypothèse, l'officier d'état civil en avise le procureur de la République qui peut saisir le juge. Si le juge estime que le prénom est contraire à l'intérêt de l'enfant ou nuisible au tiers, il ordonne la suppression du prénom inscrit à l'état civil. Les parents sont invités à choisir un autre prénom. A défaut, le prénom est choisi par le juge.

Est-il possible de changer de prénom ?

Il est possible de changer de prénom si le demandeur peut prouver que son ou ses prénoms constituent une gêne dans l'exercice de son activité professionnelle et font obstacle à son intégration réelle dans la communauté française. La preuve de cet intérêt légitime peut être établie à l'aide d'attestations et est appréciée par la chambre du conseil du tribunal de grande instance. La demande de modification d'un prénom à consonance ridicule est généralement accueillie par les tribunaux.

Extrait d'un article du RFG n° 91 de 1994(CH. Mazenc) actualisé avec la loi de 2005

J. Duc

